

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 46 (1948)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: Schweizerische Gesellschaft für Photogrammetrie : Einladung zur Herbstversammlung 1948

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- a) bilan (compte détaillé des actifs et des passifs à fin d'année),
- b) compte profits et pertes (détail des recettes et des dépenses pendant l'année),
- c) la hauteur des appointements et salaires effectivement payés à chaque employé,
- d) la proportion des divers travaux dans l'ensemble de l'activité du bureau, soit mensuration cadastrale (triangulation, abornement, mensuration parcellaire, plans d'ensemble, photogrammétrie, conservation), améliorations foncières (travaux géométriques, projets et travaux de construction), travaux privés et autres.

L'obligation de tenir une comptabilité est expressément recommandée à l'attention des intéressés. Le service fédéral du contrôle des prix se réserve d'examiner les effets de la convention à l'aide des comptabilités.

Il est aussi entendu, à titre de condition de l'approbation, que les prix et indemnités calculés d'après la convention sont des maxima. Dans aucun cas il ne pourra être réclamé ou accepté pour un travail une rémunération qui, compte fait des prix de revient en usage dans la branche, donnerait un gain hors mesure de la situation économique générale. En particulier, ces prix ou indemnités seront seulement appliqués en tant que les frais comptant dans leur fixation seront réellement fondés. Dès qu'une baisse de ces frais survient, les prix doivent également, et sans sommation, être réduits en proportion, ce dont le service fédéral du contrôle des prix doit être informé immédiatement.

Les infractions aux présentes prescriptions du service fédéral du contrôle des prix seront punies selon les dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 17 octobre 1944 concernant le droit pénal et la procédure pénale en matière d'économie de guerre.

Le département de l'économie publique statue sur les recours contre les décisions du service fédéral du contrôle des prix. Les recours doivent lui parvenir par écrit et en double exemplaire dans les 30 jours suivant la remise de la décision et contenir les propositions du recourant avec motifs à l'appui. Les recours ne suspendent pas l'exécution des décisions.

Schweizerische Gesellschaft für Photogrammetrie

Einladung zur Herbstversammlung 1948

auf Samstag, den 20. November 1948, um 14.15 Uhr im Restaurant Bürgerhaus, Neuengasse 20, Bern.

Traktanden:

1. Protokoll der Hauptversammlung vom 14. Februar 1948.
2. Mitteilungen und Umfrage.

Im Anschluß an den kurzen geschäftlichen Teil wird von einzelnen Mitgliedern ein Überblick über die uns interessierenden Kongresse gegeben, die im Sommer 1948 stattfanden.

Es werden referieren:

Herr Prof. Dr. C. F. Baeschlin über den Kongreß der Union für Astronomie in Zürich.

Herr Dr. T. Hagen über den Geologenkongreß in London; insbesondere über die Photogeologie.

Herr Prof. Dr. W. K. Bachmann über den Kongreß für Geodäsie und Geophysik in Oslo.

Herr Dipl. Ing. J. Favre über den Kongreß für Photogrammetrie im Haag.

Anschließend Diskussion.

Gäste sind freundlich eingeladen.

Der Vorstand der SGP.

Société suisse de Photogrammétrie

Convocation à l'assemblée d'automne

pour samedi, 20 novembre 1948, 14.15 h au Restaurant Bürgerhaus, Neuengasse 20 à Berne.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 février 1948
2. Communications et propositions individuelles.

Après une brève partie administrative, quelques membres de la société feront un exposé des congrès de l'été 1948, sujet qui intéressera chaque sociétaire.

Conférenciers:

M. C. F. Baeschlin, Prof. E. P. F. au sujet du congrès de l'union d'astronomie à Zurich.

M. T. Hagen, Dr. en géologie au sujet du congrès de géologie à Londres; en particulier de la photogéologie.

M. W. K. Bachmann, Prof. E. P. L. au sujet du congrès de géodésie et géophysique à Oslo.

M. J. Favre, Ing. dipl. au sujet du congrès de photogrammétrie à La Haye.

Discussion.

Les hôtes seront les bienvenus.

Le comité de la S. G. P.

Bücherbesprechungen

Director General at the Ordnance Survey Office: A description of Ordnance Survey Maps. Chessington 1947. Drei Bändchen: Large Scale Maps, Medium Scale Maps und Small Scale Maps. Preis pro Bändchen 1 Shilling 6 Pence.

Diese mit zahlreichen Kartenbeispielen ausgestatteten Kataloge orientieren eingehend über die neuere Entwicklung, die geodätischen Grundlagen, über Blatteinteilungen, Maßstäbe, Inhalte, Darstellungsformen und Bezugsquellen der amtlichen Karten von England und Schottland. Sie beanspruchen besonderes Interesse, denn England ist eines der best- und intensivst vermessenen und kartierten Länder der Erde.

Das umfangreichste, in einfarbigem Schwarzdruck herausgegebene Katasterplanwerk besitzt den Maßstab 1:1250 für dicht besiedelte und 1:2500 für alle übrigen Gebiete. Überdies können entzerrte und in den Maßstab 1:1250 gebrachte Flugbildkarten bezogen werden. Sie dienen u. a. auch als Provisorien für Gebiete, wo die Pläne noch nicht vorliegen.